AR PREFECTURE

082-218201127-20190411-CM20190411_22-DE Regu le 12/04/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, Adjoints,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), Maire,

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES:

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET Conseillers Municipaux.

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

22 - 11 avril 2019

22. Augmentation de la capacité d'accueil de l'ancien Carmel

Rapporteur: Madame VALETTE

Considérant la volonté de la Ville de Moissac d'augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancien Carmel pour accroitre et diversifier son offre d'accueil,

Considérant le projet présenté consistant à l'aménagement de quatre chambres supplémentaires avec sanitaires indépendants,

Considérant le coût de cette opération estimée à 92 000 € HT (soit 110 400 € TTC),

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

AR PREFECTURE

082-218201127-20190411-CM20190411_22-DE

Regu le 12/04/2019

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Montant Prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€HT	€TTC
Travaux	85 000	102 000
Honoraires de maitrise d'œuvre	7 000	8 400
Tota	92 000	110 400

Plan de financement de l'opération :

Augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancie Carmel	n taux	Montant en €HT
État	35 %	32 200
Région Occitanie.	15 %	13 800
Conseil Départemental du Tarn et Garonne.	15 %	13 800
Commune	35 %	32 200
	Γotal HT =	92 000

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DECIDE :

D'APROUVER le projet d'augmentation de la capacité d'hébergement de l'ancien Carmel,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence, les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat , la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

Pour copie conforme Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché, La Première Adjointe au Maire,

Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :